

## **Contribution au débat national université/emploi d'un collectif d'enseignants chercheurs de formations professionnalisantes de l'Université Paul Sabatier TOULOUSE 3**

---

La finalisation professionnelle des formations universitaires est à la fois une nécessité socio économique pour le pays et une attente individuelle forte des jeunes et de leurs familles. Elle rentre pleinement dans les missions de l'Université définies par la loi de 1984.

L'Université, ouverte à tout bachelier, a notamment à répondre, en matière de formation, à deux problèmes majeurs :

- le taux d'échec élevé dans les premières années de cursus,
- le devenir de ses diplômés ; l'aspiration légitime à l'acquisition d'un niveau de formation toujours plus élevé, contribue à augmenter d'ailleurs l'acuité du problème pour les niveaux de sortie bac + 5 et bac + 8.

La professionnalisation des formations constitue le meilleur moyen d'améliorer des situations souvent critiques en la matière. Des expériences concluantes (IUT, DEUST, MST, IUP...) l'ont montré ces dernières décennies.

Les ressources existent à l'intérieur même de l'Université et les partenariats mis en œuvre avec le secteur socio économique ont démontré toute leur efficacité.

Les étudiants sont demandeurs de ce type de formations qui leur permet de construire très tôt leur projet professionnel, les guide, les rassure et génère leur succès universitaire avant de favoriser leur insertion professionnelle.

Les professionnels du monde socio économique ont montré qu'il s'étaient tout à fait ouverts à un partenariat étroit avec l'Université, enrichissant à plus d'un titre pour les deux parties.

Les équipes pédagogiques d'enseignants chercheurs y trouvent une satisfaction et une motivation supplémentaires pour leur enseignement. Les retombées collatérales, notamment en matière de recherche appliquée et transferts technologiques sont aussi un élément positif du bilan.

Les expériences précédemment citées ont montré qu'il est tout à fait possible de mettre en œuvre ce type de dispositifs à l'intérieur de l'Université en complémentarité, sans concurrence avec d'autres formations extérieures à l'Université, type écoles par exemple. La politique de site peut être le moyen de s'en assurer.

Tous les ingrédients nécessaires à une professionnalisation réussie des formations universitaires, qui a un impact favorable sur l'insertion professionnelle des diplômés et par voie de conséquences sur la diminution du taux d'échec et l'attrait des lycéens vers les études universitaires existent donc déjà.

Il n'est nullement besoin de « réinventer la roue » ; il suffit de réactiver l'existant (avant qu'il ne soit trop tard), de l'adapter et le faire évoluer sur les bases d'une professionnalisation sérieuse et contrôlée dans le cadre des nouveaux diplômes européens.

Force est de constater que la mise en œuvre qui est actuellement faite du LMD, et non les objectifs du LMD eux mêmes, a pour effet de déstructurer les formations professionnalisantes existantes, notamment celles qui concourent à une sortie à bac + 5.

On ne professionnalise pas sérieusement une formation en accolant simplement le terme de professionnel en dernière année de diplôme, sans l'accompagnement d'un véritable cahier des charges. La professionnalisation ne se décrète pas, elle se construit pas à pas et demande du temps.

Il est par ailleurs incompréhensible que l'habilitation actuelle de ce type de diplômes se fasse sur des critères uniquement universitaires, sans aucun avis des forces vives socio économiques de la nation (branches professionnelles, syndicats d'employeurs et de salariés).

Les solutions passent par une approche globale des cursus, notamment du cursus bac / bac +5. La mise en place de la professionnalisation au niveau Licence, sous réserve qu'il n'y ait pas de déviance, laisse augurer une bonne efficacité lorsque le régime de croisière sera atteint. C'est davantage au niveau du cursus bac + 5 que se situent les difficultés actuelles et les lacunes.

Sans aucun caractère d'exhaustivité, quelques éléments de réflexion et suggestions inspirées de nos expériences en la matière :

- Il n'y a aucune incompatibilité entre formation professionnalisante et LMD : il est indispensable que l'étudiant ait en L1, L2 une formation générale de base, mais ceci n'est pas antinomique avec, dès les premières années, une ouverture sur les métiers qui aille au delà de la simple information. Il n'est pas non plus souhaitable que l'étudiant intéressé doive attendre la dernière année de cursus (bac + 5) pour « toucher » de près le cœur technique et l'environnement du métier choisi. Il doit, au moment où il en ressent la nécessité (notamment pour ne pas décrocher) et le décide, pouvoir s'engager dans une voie dans laquelle la professionnalisation sera majeure et qui le mènera soit vers un métier à bac + 3, soit, s'il le souhaite et en a les capacités, vers un métier de niveau bac + 5, voire au delà. Le L2 doit jouer un rôle pivot tout à fait fondamental.
- Il n'y a pas de concurrence mais une complémentarité entre formations à caractère plus fondamental, à objectifs métiers davantage orientés vers la recherche (publique et privée) et l'enseignement, et formations longues à caractère professionnalisant, des passerelles aménagées permettant une interchangeabilité en cours de cursus. C'est à l'université de trouver l'équilibre dans son offre de formation en fonction de son environnement général (recherche, socio économique,...).
- Il convient d'élargir aux cursus bac + 5, en l'adaptant à leurs spécificités, le cadrage national de professionnalisation existant actuellement au niveau bac + 3. Il faut assurer une lisibilité du cursus et du diplôme délivré, une garantie de qualité de la professionnalisation. Cela passe par l'élaboration d'un cahier des charges et par une évaluation spécifiques.  
Tout en restant dans ce cadre national, il faut de façon concomitante, favoriser toute adaptation, initiative, structuration, s'appuyant sur les spécificités locales, notamment en termes de tissu économique régional et offre de formation.

Tout ceci est réalisable dans le respect des objectifs du LMD (niveaux de sortie 3-5-8, semestrialisation, ECTS, ...) et en application d'une politique de site au sens le plus large (formations, pôles de compétences, de compétitivité...).